



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0102

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants au sein des instances de la Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (Covade) de la Communauté urbaine avec des territoires partenaires

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Bret

Président : Monsieur Jean Paul Bret

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguët, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagonne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémiàn (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008**Délibération n° 2008-0102**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein des instances de la Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (Covade) de la Communauté urbaine avec des territoires partenaires**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 10 septembre 2007, le Conseil a approuvé la Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (Covade) de la Communauté urbaine avec des territoires partenaires.

Des territoires partenaires pour une coopération de traitement et valorisation des déchets

Conscients de partager des problématiques et objectifs communs en matière de traitement et valorisation des déchets, les élus de la Communauté urbaine et de syndicats intercommunaux de territoires proches de la Communauté urbaine, en charge de la gestion des déchets, ont pris l'initiative de se rapprocher et d'envisager une coopération entre établissements publics de coopération internationale (EPCI) qui permettrait de mutualiser et d'optimiser les installations de traitement des déchets.

Cette action se situe dans le cadre de la stratégie de gestion des déchets de la direction de la propreté.

Les objectifs affichés dans le cadre de la démarche territoires partenaires, initiée par la Communauté urbaine, trouvent en matière de déchets une application très concrète.

Les EPCI qui ont adhéré sont :

- la Communauté urbaine,
- le syndicat Organom,
- le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères du Nord Isère (Sitom NI),
- le syndicat mixte Beaujolais Dombes-Sytraival.

Les principes et les modalités de mise en œuvre de la coopération

La coopération repose sur des principes simples et clairs : pragmatisme, efficacité, ouverture, souplesse dans le fonctionnement, égalité dans les modes de gestion.

Pour sa mise en œuvre, la charte signée en novembre 2007 met en place des instances politiques et techniques de pilotage.

Les missions du comité de pilotage de la coopération sont les suivantes :

- . réaliser un cadre stratégique de la gestion des déchets sur les territoires partenaires,
- . effectuer un suivi des actions mises en œuvre et en mesurer les résultats,
- . assurer une mise en réseau des bonnes pratiques au sein des EPCI,
- . recadrer le partenariat de la coopération en fonction des résultats ;

Ce comité de pilotage est constitué :

- . pour chaque EPCI, du président de l'EPCI ou son représentant, et de deux élus impliqués dans la gestion des déchets,
- . des techniciens de la direction des EPCI en charge du traitement et de la valorisation des déchets, assurant le secrétariat technique du comité de pilotage et l'animation des groupes de travail.

Il est proposé de désigner les représentants de la Communauté urbaine au sein des instances de pilotage ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne messieurs Jean-Yves Sécheresse et Bruno Charles comme représentants de la Communauté urbaine au sein des instances du comité de pilotage et dans le cadre de la démarche de la Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (Covade) de la Communauté urbaine avec des territoires partenaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.